



crédit photo : Thierry Poletti

Article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

## La Lettre de l'Association

## Mai 2018

### Editorial

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,  
Depuis la dernière « Lettre de l'Association », datée de Février 2018, le Conseil d'Administration de votre association a poursuivi son travail en assistant notamment aux Conseils Municipaux des Portes-en-Ré et aux Conseils Communautaires. Pour mémoire, des comptes-rendus, dans l'attente de la mise en ligne des procès-verbaux définitifs sur les sites Internet des collectivités locales, sont disponibles sur le site Internet de l'association : <http://adc-nordiledere.com>.

Nous vous rappelons également que, si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'association, vous pouvez vous porter volontaire pour assister à ces réunions et en assurer le suivi au profit de tous. Vous pouvez également diffuser la présente lettre autour de vous pour la faire connaître.

La fin du premier trimestre et le début du deuxième étant la période du vote des « budgets », Comptes Administratifs de l'année précédente et Budgets Primitifs de l'année en cours, la présente lettre sera principalement consacrée à une présentation synthétique de ces éléments comptables et financiers.

Votre Président : Loïc BAHUET

### Site Internet

Pour mémoire l'adresse du Site Internet de l'association est : <http://adc-nordiledere.com>.

A l'affiche

Dernière mise à jour dans l'onglet « CDC » : la présentation, faite lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2018, des « budgets » de la Communauté de Communes (Comptes Administratifs 2017 et Budgets Primitifs 2018 du budget principal et du budget de l'écotaxe) et nos commentaires sur cette présentation.

### A noter

La prochaine Assemblée Générale de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré se déroulera le :

**Lundi 6 août 2018, à partir de 10 H 00  
dans la salle des Fêtes de la Mairie des Portes-en-Ré**

Pensez à réserver cette date pour pouvoir venir nombreux !

## Taux des contributions locales votés pour 2018 (et évolution par rapport à 2017)

Taxes	Communauté de Communes	Ars-en-Ré	La Couarde-sur-Mer	Les Portes-en-Ré	Loix	Saint-Clément-des-Baleines
Habitation	11,06 % (0 %)	8,57 % (0 %)	10,54 % (0 %)	7,84 % (0 %)	8,51 % (0 %)	8,86 % (0 %)
Foncier Bâti	5,95 % (0 %)	14,81 % (0 %)	16,05 % (0 %)	14,58 % (0 %)	14,55 % (0 %)	18,04 % (0 %)
Foncier Non Bâti	17,44 % (0 %)	53,46 % (0 %)	23,99 % (0 %)	38,40 % (0 %)	34,57 % (0 %)	34,33 % (0 %)
Enlèvement des Ordures Ménagères	15,50 % (0 %)	-	-	-	-	-
Cotisation Foncière des Entreprises	24,96 % (0 %)	-	-	-	-	-

# Comptes Administratifs 2017 et Budgets Primitifs 2018

Comme chaque année les Comptes Administratifs de l'année passée et les Budgets Primitifs de l'année en cours des cinq communes du Nord de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré feront l'objet d'analyses approfondies qui vous seront en partie présentées lors de la prochaine Assemblée Générale du 6 août 2018 et seront intégralement mis à votre disposition sur le site Internet de l'association.

Dans cette attente vous trouverez ci-dessous les principaux éléments des Budgets Principaux (hors budgets annexes type Ecotaxe, Camping, Port de plaisance...).



## Communauté de Communes

**En matière de fonctionnement** : les dépenses réelles sont en légère hausse de 0,6 % entre 2016 (22,373 M€) et 2017 (22,497 M€) et sont budgétisées à hauteur de 23,940 M€ en 2018 (+6,4 %) ; les recettes réelles sont en hausse de 2,9 % entre 2016 (25,087 M€) et 2017 (25,812 M€) et sont budgétisées à hauteur de 26,668 M€ en 2018 (+3,3 %).

Si on peut se féliciter de la quasi stabilité des dépenses réelles de fonctionnement entre 2016 et 2017, la hausse budgétisée à 6,4 % entre 2017 et 2018 nous incite à ne pas partager, à ce stade, l'adjectif « maîtrisées » utilisé par la Communauté de Communes.

**En matière d'investissements** : les dépenses réelles sont en forte baisse de 44 % entre 2016 (8,396 M€) et 2017 (4,721 M€) et sont budgétisées à hauteur de 17,006 M€ en 2018 (+ 260 %), en tenant compte du très important reste à réaliser de 2017 (8,665 M€) ; les recettes réelles sont en forte baisse de 70 % entre 2016 (8,222 M€) et 2017 (2,468 M€) et sont budgétisées à hauteur de 15,758 M€ en 2018 (+ 539 %), dont 9,326 M€ de restes à réaliser de 2017.

Comme nous l'indiquons dans notre analyse de la présentation des Comptes Administratifs 2017 et des Budgets Primitifs 2018, disponible sur notre site Internet, eu égard aux taux moyens de réalisation des huit dernières années, la section « Investissement » du Budget Primitif 2018 du Budget Principal peut être considérée comme largement surévaluée, donnant notamment une fausse impression sur les réalisations de 2018. Quoi qu'il en soit on notera la prépondérance des opérations d'équipement suivantes : travaux d'endiguement pour 5,352 M€, salle de spectacle de « La Maline » pour 3,021 M€, réparations sur la piscine intercommunale pour 1,866 M€ et reconstruction du centre de transfert pour 0,792 M€ (une partie de ces deux dernières opérations sera prise en charge par les assurances).

On regrettera, comme chaque année, que le poste « Déchets », qui représente le quart des dépenses totales de fonctionnement, ne soit pas comptabilisé dans un Budget Annexe comme c'était le cas jusqu'en 2015.



### Ars-en-Ré

Entre 2016 et 2017 les réalisations sont en forte baisse (- 33 % pour les dépenses de fonctionnement de 2,813 M€ à 1,895 M€, - 53 % pour les dépenses d'investissement de 2,406 M€ à 1,124 M€ et - 44 % pour les recettes d'investissement de 2,015 M€ à 1,119 M€) sauf les recettes de fonctionnement qui sont en légère hausse (6 % de 2,356 M€ à 2,488 M€).

Pour 2018 les dépenses réelles de fonctionnement sont budgétisées en hausse de 20 % (2,281 M€) et les recettes en baisse de 4 % (2,382 M€). En matière d'investissement les dépenses réelles, incluant 1,080 M€ de restes à réaliser de 2017, seraient de 3,391 M€ (+ 202 % par rapport aux réalisations de 2017) et les recettes réelles de 0,518 M€ (- 54 % par rapport aux réalisations de 2017).

Si les comptes 2016 ont été marqués par l'apurement de l'emprunt « toxique » contracté en 2007, ceux de 2017 signent un retour à la normale. Quant au Budget Primitif de 2018, on peut noter que quatre opérations d'équipement (parvis de l'église, schéma directeur pluvial, aménagement bibliothèque / sanitaires école et travaux de voirie) accaparent 87 % des 3,4 M€ de dépenses réelles d'investissement budgétisées.



### Loix-en-Ré

La section de fonctionnement est, entre 2016 et 2017, relativement stable : de 0,984 M€ à 0,965 M€ en matière de dépenses réelles (- 2 %) et de 1,500 M€ à 1,606 M€ en matière de recettes réelles (+ 7 %).

*A contrario*, en section d'investissement les évolutions sont plus tranchées : de 0,607 M€ à 0,520 M€ en matière de dépenses réelles (- 14 %) et de 0,491 M€ à 0,661 M€ en matière de recettes réelles (+ 35 %).

Le Budget Primitif 2018 enregistre 1,048 M€ de dépenses réelles et 1,366 M€ de recettes réelles de fonctionnement, en évolutions respectives de + 9 % et - 15 % par rapport aux réalisations de 2017, et 0,766 M€ de dépenses réelles (sans restes à réaliser) et 0,526 M€ de recettes réelles d'investissement, en évolutions respectives de + 47 % et - 20 % par rapport aux réalisations de 2017.

Ce Budget Primitif 2018 ne détaille pas la ou les opérations d'équipement en cours, mais enregistre 0,508 M€ au titres des dépenses pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

## Comptes Administratifs 2017 et Budgets Primitifs 2018



### La Couarde-sur-Mer

Selon les éléments votés en Conseil Municipal le 14 mars 2018, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse entre 2016 et 2017 de, respectivement, 5 % (2,254 M€ vs 2,133 M€) et 1 % (3,031 M€ vs 2,996 M€).

Pour 2018 les dépenses réelles ont été budgétisées à 2,512 M€ (+ 18 % par rapport à 2017) et les recettes réelles à 2,793 M€ (- 7 % par rapport à 2017).

En matière d'investissement les dépenses réelles sont en recul de 10 % entre 2016 et 2017 (1,192 M€ vs 1,076 M€) à l'inverse des recettes réelles qui sont en hausse de 8 % (1,194 M€ vs 1,284 M€).

Au Budget Primitif de 2018 les dépenses réelles ont été votées en hausse de 74 % par rapport à 2017 à 1,874 M€ et les recettes réelles en baisse de 42 % à 0,748 M€.

Aussi bien pour les réalisations de 2017 (79 %) que pour les prévisions de 2018 (67 %), les travaux sur les bâtiments communaux et les travaux de voirie et sur les réseaux constituent le plus gros des dépenses réelles d'investissement.



### Saint-Clément-des-Baleines

A la date de la présente lettre nous n'avons pas eu communication, par les services municipaux, des Comptes Administratifs 2017 et des Budgets Primitifs 2018 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.



### Les Portes-en-Ré

Les dépenses réelles de fonctionnement, tout comme les recettes, sont en baisse de 3 % entre 2016 et 2017 : 1,437 M€ vs 1,400 M€ pour les dépenses et 1,877 M€ vs 1,824 M€ pour les recettes.

*A contrario*, pour 2018, ces postes ont été budgétés en hausse : de 19 % pour les dépenses, à 1,672 M€, et de 1 % pour les recettes, à 1,833 M€.

En matière d'investissement l'année 2017 a été marquée par une forte hausse des réalisations par rapport à 2016 : + 245 % pour les dépenses réelles (0,779 M€ vs 0,226 M€) et + 47 % pour les recettes réelles (0,991 M€ vs 0,674 M€).

En 2018, les 1,265 M€ de restes à réaliser de 2017 en matière de dépenses réelles, seraient complétés de 1,104 M€ de réalisations nouvelles, pour un total de 2,370 M€ (soit une hausse de 204 % par rapport aux réalisations de 2017), dont 0,789 M€ pour la voirie, 0,346 M€ pour la préemption d'une maison rue des Châtaigniers pour la création d'un logement communal, 0,318 M€ pour l'achèvement de la maison médicale, 0,163 M€ pour la rénovation de la Mairie et 0,120 M€ pour l'aménagement des terrains ludiques.

Les recettes réelles d'investissement ont, quant à elles, été budgétisées en baisse de 31 % par rapport à 2017 à 0,685 M€.

## Focus sur... l'endettement non-consolidé des communes de l'Île de Ré

Le suivi de l'endettement des collectivités locales est un sujet qui revient régulièrement sur le devant de la scène et fait parfois même l'objet de joutes politiques entre opposants ou membres d'un même parti.

Quoi qu'il en soit le recours à l'emprunt, par les élus locaux, lorsqu'il est mal maîtrisé et/ou inconsidéré peut conduire à un état d'endettement insupportable pour les finances de la collectivité locale et donc pour ses contribuables.

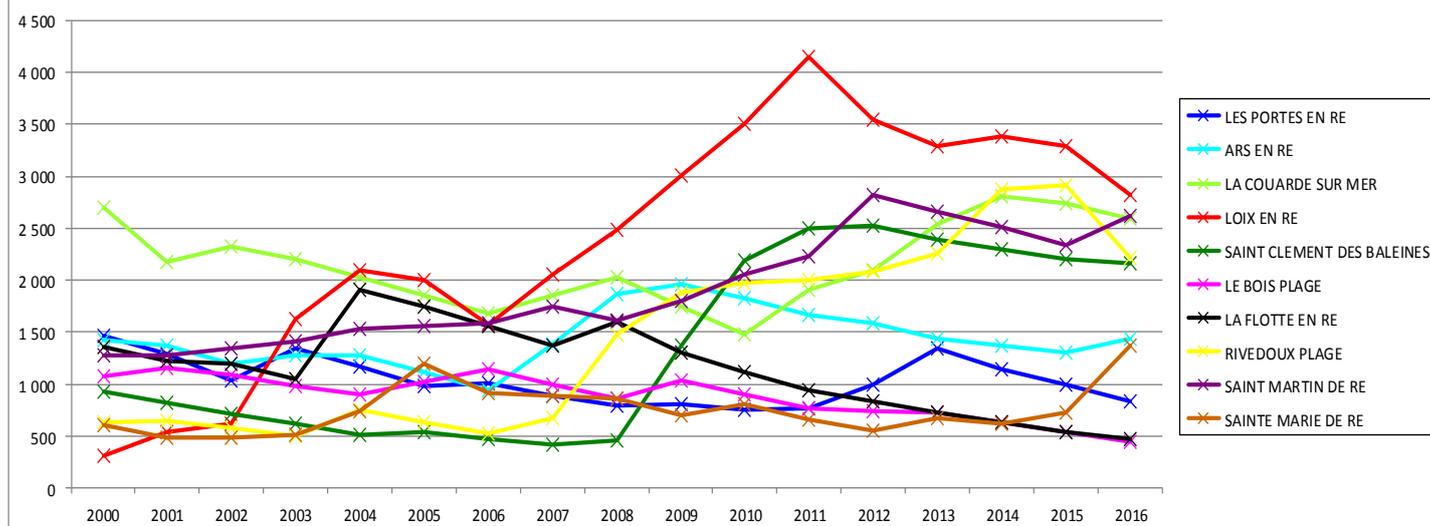
Les Comptes Administratifs sont la source privilégiée d'informations pour appréhender cet endettement, notamment car ils permettent de déterminer l'endettement consolidé de la collectivité locale, c'est-à-dire l'endettement cumulé du Budget Principal (le budget de la collectivité proprement dite) et du ou des Budgets Annexes (pour un service de gestion des déchets, pour un camping, pour un port de plaisance...). Ces documents sont rarement en libre accès et leur analyse est souvent fastidieuse : l'un des intérêts des associations locales de contribuables, comme l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré, est donc de récupérer ces documents et d'en faire une synthèse mise à disposition de tous.

Il existe cependant une information, à la disposition de ceux disposant d'une connexion Internet, sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ([www.impots.gouv.fr/cll/zf1/cll/zf1/accueil/flux.ex?\\_flowId=accueilcclloc-flow](http://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow)) : c'est l'endettement non-consolidé (donc hors Budget(s) Annexe(s)) de toutes les communes de France sur les dix-sept dernières années. Ce même site mentionne également la « population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice », c'est-à-dire hors résidents secondaires.

A partir de ces deux types de données il est donc possible de calculer, pour les dix communes de l'Île de Ré, l'endettement non-consolidé par habitant, d'en suivre l'évolution et de faire des comparaisons.

## Endettement non-consolidé des communes de l'île de Ré, par habitant, en € (Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice)

(Source : [https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/cll/zf1/accueil/flux.ex?\\_flowId=accueilcclloc-flow](https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow))



Chacun trouvera dans ce graphique matière à réflexion et notera les éléments qui l'intéressent ou le concernent le plus :

- \* l'impressionnante augmentation de l'endettement de la commune de Loix entre 2000 et 2011 suivie d'une décrue,
- \* l'évolution de l'endettement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines à partir de 2009 et de Rivedoux-Plage à partir de 2007,
- \* la baisse quasi continue de l'endettement des communes comme La Flotte-en-Ré et Le Bois-Plage-en-Ré...

Il convient cependant de conserver à l'esprit certaines informations complémentaires :

- \* l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non-consolidées : par exemple l'endettement du Camping Municipal de la commune des Portes-en-Ré qui, à la fin de l'année 2016, était supérieur à l'endettement de la commune proprement dit,
- \* il existe également un endettement pour les collectivités locales des étages supérieurs : Communauté de Communes de l'île de Ré, Département, Région... sans parler de celui de l'Etat. Par exemple, en 2016, l'endettement consolidé supplémentaire par habitant pour la Communauté de Communes de l'île de Ré était d'environ 1 150 € *versus* 100 € en 2007 (cf. graphique ci-dessous),
- \* ces endettements sont, dans leur très grande majorité, supérieurs à l'endettement moyen des communes de même strate de population, mais ces comparaisons sont-elles crédibles lorsque l'on sait que le pourcentage de résidences secondaires varie de 40 à 80 % sur l'île de Ré ? *A priori* non mais ce sera l'objet d'une future étude à paraître dans une prochaine « Lettre de l'Association ».

L'endettement des collectivités locales de l'île de Ré est donc un sujet ouvert et évolutif que votre association continuera de suivre et sur lequel elle vous apportera, comme par le passé, une information régulière.

